

Diffamation sur la profession de Pharmacien : Des journalistes bientôt poursuivis

Dans un communiqué paru le 26 Avril 2022 et signé de la Présidente du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens du Bénin (CNOPB), le conseil met en garde pour diffamation au sujet de la profession de Pharmacien.



En effet, il s'agit des organes de presse écrite et en ligne particulièrement qui ont relayé abondamment une fausse information sur l'arrestation d'une pharmacienne et d'une mère à la suite d'un avortement. Des faits qui ne se sont pas avérés. Parce qu'aucune pharmacienne exerçant au Bénin n'a été arrêtée pour une telle situation. Le conseil menace de poursuivre en justice des journalistes qui par manque de professionnalisme dans la vérification des informations ont diffamé sur la profession.

Les fausses informations sont dangereuses et peuvent être source de plusieurs conflits entre acteurs de la société. C'est pourquoi, des professionnels promeuvent depuis quelques années dans les pays développés le Fact-checking la vérification d'information. Au Bénin, bien que certains professionnels des médias aient pris conscience, d'autres préfèrent continuer la besogne. Le mal gangrène souvent au sein de la presse écrite et celle en ligne. Un fait qui rappelle la problématique de la spécialisation en journalisme qui permet dans le cas présent de distinguer une auxiliaire de pharmacie d'une pharmacienne.

Megan Valère SOSSOU